

DECHETS PLASTIQUES A PARAKOU: UNE MENACE POUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT

Plus de 500 à 1000 milliards de tonnes de sachets plastiques sont produits dans le monde chaque année, selon une enquête de Greenberry. C'est l'une des pollutions environnementales les plus avancées et les plus dangereuses de la planète.



À Parakou, la situation n'est pas non plus reluisante. Sachets en plastique, bidons de jus de fruits et d'eau minérale jetés ci et là, c'est le constat qui se dégage dans la 3^{ème} ville à statut particulier du Bénin.

L'une des causes de l'insalubrité à Parakou est l'insuffisance et le manque de proactivité des structures de précollecte d'ordures qui, selon les citoyens, manquent de moyens pour intervenir dans toutes les maisons. «A Parakou, il n'y a pas

de système de récupération à travers la ville. Ce qui fait qu'après usage, les bidons en plastiques sont jetés n'importe où», a laissé entendre Dominique Tognisso, étudiant résidant à Parakou. Certains citoyens préfèrent brûler les déchets plastiques lorsque ceux-ci deviennent encombrants. C'est le cas de Latifah Bio vendeuse de jus qui, après usage de ses bidons, ne trouve d'autres solutions que de les brûler. «Je réutilise les bidons pour mon commerce, mais quand ce n'est plus bon, j'essaie de les brûler», a t-elle déclaré. Toute chose qui n'est pas sans effets néfastes sur la santé et l'environnement. Blaise Ali, étudiant en géographie n'en dit d'ailleurs pas le contraire. «Quand on brûle les plastiques, ça pollue l'environnement et ça dégrade l'écosystème», a t-il confié. «Parce-que même quand tu sens l'odeur issue de l'incinération des déchets plastiques, tu te rends compte que les plastiques sont composés de produits nuisibles», a t-il ajouté.

L'incinération des déchets plastiques est l'une des causes du réchauffement climatique, ceci du fait des gaz à effet de serre qui sont émis lors de l'incinération de ces déchets plastiques, selon les experts en changement climatique.

Au regard des dangers que causent les déchets plastiques, Il est impératif que dirigeants et citoyens prennent conscience de la situation, pour agir en faveur de la protection de l'environnement. Ce qui passe par la mise en application des textes et lois qui régissent le cadre de vie.

Germain ALOZE

L'ONG Save Our Planet promeut les sacs biodégradables contre les plastiques en milieu scolaire

Une session d'ateliers sur la fabrication de sacs biodégradables a été organisée au Complexe Scolaire Camp-Adagbè de Parakou, dans le cadre du Projet de Renforcement de l'Éducation Relative à l'Environnement en Milieu Scolaire et Estudiantin (PRE REMiSE) piloté par l'ONG Save Our Planet. Cette activité a rassemblé divers acteurs, dont les élèves des groupes A, B et C, les enseignants des groupes A, B et C de l'école en question, ainsi que des membres de l'ONG Save Our Planet.



L'objectif principal était de sensibiliser les apprenants à privilégier l'utilisation de sacs biodégradables et à abandonner les sacs en plastique non biodégradables, néfastes pour la santé et l'environnement.

Une vingtaine de participants ont eu l'opportunité d'apprendre les outils et les techniques nécessaires à la fabrication de sacs biodégradables en papier. Six exemplaires fabriqués sur

place ont été remis aux responsables de l'établissement scolaire pour servir de modèles pour d'autres sacs.











La séance de formation a été dirigée par Megan Valère SOSSOU, Directeur Exécutif de l'organisation, qui n'a pas manqué de plaider en faveur d'une interdiction stricte des sacs en plastique au sein de l'école, conformément à la loi de 2017 sur les plastiques.

Dans les prochains jours, un atelier de formation destiné aux apprenants et enseignants formateurs permettra aux participants de partager les connaissances acquises sur la fabrication de sacs biodégradables en papier avec leurs camarades et leurs communautés à Camp-Adagbè.

Suite à sa participation à l'atelier de fabrication des sacs, Josline Balogoun, élève en Cours Élémentaire 2ème année, s'engage à poursuivre la sensibilisation sur l'utilisation des sacs biodégradables. « Une fois rentrée à la maison, je préviendrai mes frères des dangers des sacs en plastique et les encouragerai à utiliser désormais des sacs en papier pour préserver notre santé et notre environnement », a-t-elle promis.

Il est important de rappeler que ce projet d'éducation environnementale est l'un des projets phares de l'ONG Save Our Planet, mis en œuvre depuis l'année passée dans les villes de Dassa-Zounmè, Abomey-Calavi, et à Parakou.

Venance Ayébo TOSSOUKPE

Assainissement urbain : le règne incontesté des déchets plastiques à Parakou inquiète

Il est un témoin de ce triste spectacle. À chaque déchet jeté, à chaque défécation, il se désole de l'incivisme des populations. Josué ADJOB0 travaille à la Société Béninoise pour l'Approvisionnement en Produits de Santé (SoBAPS). Une société sanitaire qui se trouve malheureusement à proximité d'une décharge insalubre.



Malgré les efforts de sensibilisation et les mesures répressives mises en place, la lutte contre le dépôt d'ordures à cet endroit stratégique de la ville n'a pas porté ses fruits. Sieur Josué déplore le manque de civisme des habitants, qui semblent ignorer même les enjeux en matière d'hygiène.

Pourtant, Parakou est connue comme la troisième ville à statut particulier du Bénin. Un charme indéniable derrière lequel se cache un problème croissant d'insalubrité qui menace de ternir sa réputation.

En plein centre-ville de Parakou, se trouve un dépotoir sauvage qui détonne dans le paysage urbain. La zone semble servir de décharge à ciel ouvert, et il est alarmant de constater qu'il serait entretenu par la mairie de Parakou avec l'appui des structures de collecte.

Toutes sortes de déchets y sont jetées. La majorité est plastique. Une baraque à ordures portant fièrement l'inscription de la mairie de Parakou y est même déposée. Comment expliquer qu'un point de rassemblement d'ordures soit érigé en plein cœur de Parakou ? Cela témoigne du manque de responsabilité au niveau des autorités locales, des organisations non-

gouvernementales chargées d'assainir la ville et des populations.

Il est tout aussi alarmant de constater que certains habitants prennent plaisir à déféquer en plein air, contribuant ainsi à l'aggravation de cette situation déjà préoccupante. Pour les usagers de cette zone, c'est un véritable calvaire.

HOUAGA Carmel Chanol, un usager régulier de cette voie, déclare : « C'est ici que les bonnes dames qui vendent les nuits viennent verser les ordures ». Il exprime son désarroi face à l'état actuel de la voie, soulignant les risques de maladies, tels que le paludisme et le choléra, auxquels les usagers et les résidents environnants sont exposés.

Quant à Tryphène TCHAOU, il lance un appel au Maire de Parakou, le priant instamment de solliciter l'aide des ONG spécialisées dans la collecte des déchets pour nettoyer la ville de ces amoncellements d'ordures.

Des efforts conjoints entre les autorités locales, les organisations non gouvernementales et les habitants sont indispensables pour instaurer une culture de propreté et d'hygiène à Parakou. Tant que la mairie de Parakou restera plongée dans son profond sommeil, les déchets continueront de régner en maîtres dans la ville. Toutefois, pour le bien-être des populations innocentes, le gouvernement, par le biais de son ministère du cadre de vie, doit impérativement mettre en place une société de gestion des déchets, à l'instar de ce qui a été fait dans le Grand Nokoué. Cependant, la réussite d'une telle initiative est loin d'être garantie.

Megan Valère SOSSOU

Nous vous invitons à suivre le reportage vidéo de notre équipe.

Prolifération des sachets en plastique non biodégradable au Bénin : sur les traces des hors-la-loi

Il n'a jamais vécu un tel désastre dans la lagune de Cotonou depuis plus de vingt (20) ans qu'il y exerce la pêche. En lieu et place des poissons et des crevettes que Pierre AMOUSSOU pêchait, les mailles de son filet n'amassent désormais que des déchets plastiques majoritairement constitués des sachets en plastique non biodégradable. [Ces déchets, le Bénin en produit cent trente-neuf mille kilogrammes chaque jour \(139 000 kg\).](#)

Un véritable drame écologique et sanitaire, au regard de ce que les sachets en plastique non biodégradable prennent plus de 400 ans avant de se décomposer entièrement dans la nature.



Marché Dantokpa, Crédit Photo : Megan Valère SOSSOU

Selon les données recueillies sur [le site web du Programme de gestion du littoral ouest africain géré par la Banque Mondiale](#), en 2019, soit deux ans après le vote de la loi sur les sachets en plastiques non biodégradables, le Bénin a importé 6,7 millions de kg de plastiques dont environ 89 % de chlorure de polyvinyle et de polyéthylène connus pour leur dangerosité à la santé et à l'environnement.

Deux années avant, soit le 26 décembre 2017, le Bénin a adopté la loi N° 2017 – 39 portant interdiction de la production, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation des sachets en plastique non biodégradable sur son territoire. Une loi qui punit toute contravention de personne physique ou morale à une amende de cinq (5) millions à cinquante (50) millions avec un retrait de l'agrément ou de l'autorisation, du gel et de la confiscation des avoirs.

Même si un décret d'application est venu dispenser certains domaines de cette interdiction, plus de quatre ans après, les sachets en plastique non biodégradable de tout genre ont plus que jamais envahi les surfaces de vente au Bénin. Le marché international de Dantokpa à Cotonou se trouve au cœur de ce trafic avec des grossistes qui commercialisent au vu et au su de tout le monde.

Dame Samira A., la quarantaine, totalise plus de huit ans d'expériences dans le commerce des sachets en plastique non biodégradable. Elle raconte « *Nous commandons les sachets en plastique depuis Lomé parce que les sachets de là-bas sont plus résistants et donc plus prisés par nos clients* ». Les balles de sachets sur son espace de ventes étiquetées « *Top Chaos* » et « *Togo Star* » en renseignent largement.

Elles sont souvent dix à quinze grossistes à s'associer pour lancer deux tonnes de commande chaque mois chez des commerçants togolais, précise-t-elle avant de faire remarquer

les deux possibilités pour faire entrer sur le territoire béninois des marchandises stockées discrètement dans des magasins gérés par la Société de Gestion des Marchés Autonomes (SOGEMA) au sein du marché Dantokpa.

« Quand c'est une grosse marchandise, nous passons par la faveur des agents de la douane à Hillacondji, mais quand c'est d'une quantité moins importante, nous prenons par les voies frauduleuses parallèles à la frontière » a-t-elle avoué.

Hillacondji, la grande porte d'entrée des sachets en plastique non biodégradable au Bénin

À Hillacondji, des sachets en plastique non biodégradable sont déclarés biodégradables et passent la frontière. Des sources bien informées évoquent une nouvelle trouvaille pour camoufler et faire entrer les marchandises de sachets en plastique non biodégradable au Bénin. Il s'agit du système « acquis » ou « escorte douanière » où contrairement à [la note circulaire No3774/DGDDI/DLRI](#), les marchandises passent sans contrôle, au vu et au su des services de conditionnement et de contrôle pourtant assisté techniquement par la société Benin Control SA.



Hillacondji Frontière Bénin-Togo, Crédit Photo : Megan Valère SOSSOU

Le jeu se fait de connivence avec les agents de la douane du Togo et du Bénin. Nous en avons rencontré un du côté du Bénin,

pas les moindres. Il a souhaité garder l'anonymat. Pour lui, cela ne gêne en rien si les commerçants des sachets en plastique non biodégradable remplissent les formalités douanières.

D'ailleurs, dit-il, je ne peux pas vous avouer que les sachets plastiques qui passent la frontière sont non biodégradables. Mais ce qui est sûr ajoute-t-il, le douanier n'est pas un laboratoire ambulant pour tester la biodégradabilité des sachets en plastique. « *Il n'existe pas un réactif pour tester la nature d'un sachet plastique et ce n'est pas à l'œil nu qu'on le fera.* » a-t-il laissé entendre.

Les deux courriers de demande d'interview que nous avons adressés à la Direction Générale de la Douane et des Droits Indirects pour comprendre les dispositions prises pour l'application de la loi 39-2017 sont restés sans réponse.

A la frontière d'Hillacondji, il n'existe pas un seul agent de la police environnementale. Sur environ la dizaine d'agents de la police environnementale que compte le Bénin, aucun n'est affecté à cette frontière, selon le Directeur général de l'Agence Béninoise pour l'Environnement, François-Corneille KEDOWIDE.

Au Ministère du Cadre de vie et du développement durable, la lutte contre la prolifération des sachets plastiques non biodégradables se mène avec tact selon Bertin BOSSOU, Directeur en charge de la Gestion de Pollution et de la Nuisance. Le ministère, dit-il, dans sa politique de lutte a recruté plus d'une vingtaine d'Organisations Non Gouvernementales, réparties dans les 77 communes du Bénin pour renforcer la sensibilisation. À l'en croire, il a également été déployé dans cette lutte la police républicaine, la police environnementale, la douane, les contrôleurs de commerce, des leaders religieux, des producteurs de Pur Water, des chefs d'établissement, en particulier ceux des écoles frontalières.

Outre ces actions, poursuit-il, des descentes ont été effectuées dans les marchés de la Société de Gestion des Marchés Autonomes pour sensibiliser et pour saisir des marchandises de sachets en plastique non biodégradable.



Un des douze détecteurs de sachets en plastiques biodégradable acquis par le ministère du cadre de vie et du développement durable Crédit photo : Megan Valère SOSSOU

Il reste optimiste qu'avec l'acquisition récente de douze détecteurs de sachet en plastique biodégradable, la lutte prendra un autre virage. Ces appareils seront déployés au niveau des postes frontaliers en attendant douze (12) autres qui couvriront l'étendue du territoire national. Bien que décidé à poursuivre la sensibilisation à travers l'information, la formation, il a sans cesse déploré la porosité des frontières qui complique la tâche sur le terrain.

Des voies frauduleuses à la frontière Bénin-Togo

En-dehors de la complicité avec la douane, des commerçants usent de plusieurs stratagèmes pour acheminer les marchandises de sachets en plastique non biodégradable sur le territoire béninois.

Gaël Tchiko est un conducteur de taxi-moto dans la journée et passeur la nuit. Il explique : « *Quand bien même les sachets n'étaient pas interdits, les commerçants avaient pris l'habitude de ne pas déclarer leurs marchandises. Imaginez ce*

que c'est devenu dans ce contexte d'interdiction ». Pour découvrir quelques circuits frauduleux avec lui, il décide de garder notre téléphone éteint dans sa poche pour ne pas se taxer de traître par ses pairs. Nous empruntons une voie embroussaillée passant par Athiémé pour arriver à Fokomé.

À quelques encablures, nous apercevons un véhicule Toyota Picnic immatriculé au Togo en panne, lourdement chargé en provenance du pont d'Athiémé (Frontière Bénin-Togo). À l'intérieur, d'importantes marchandises dissimulées dans le tableau de bord, le repose-tête, les compartiments, des sièges de derrière éventrés contiennent également des marchandises. À force de questionner le conducteur, il fulmine en vernaculaire « *je n'ai rien à vous dire* ». Nous continuons avec Gaël qui indique, « *C'est ici, à Fokomé, que plusieurs produits, dont les sachets en plastique non biodégradable bien dissimulés, arrivent à traverser le fleuve Mono pour le Bénin* ». Une activité très lucrative et très dangereuse, mais le jeu en vaut la chandelle selon notre guide.

Si le trafic passant par Athiémé au Togo est très apprécié des fraudeurs, il n'en demeure pas moins du trafic Lokossa-Azovè-Tohoun-Wantché sans occulter celui fluvial qui passe par Djanglanmè pour Agomé-Glozou ou à Agbannankin pour Batonou.

À en croire notre guide, c'est en réalité par ces voies frauduleuses que la grande partie des marchandises de sachets en plastique non biodégradable tout comme d'autres produits interdits ou contrefaits passent nuitamment avant d'atterrir dans des abris de fortune à Fokomé ou au centre-ville d'Athiémé. Pour les contrebandiers, la frontière n'existe que théoriquement. Ils sont tous autant convaincus qu'il serait difficile pour la patrouille douanière de surveiller 24 heures sur 24 les mouvements au niveau de ces voies frauduleuses.

Des commerçantes rencontrées au marché Dantokpa ont fait savoir que des marchandises proviennent également du Nigéria même si ces derniers sont moins résistants et moins prisés. La

localité de Banigbé dans le département du plateau et la commune de Semè-Kpodji dans l'Ouémé ont été désignées comme porte d'entrée des sachets en plastique non biodégradables en provenance du voisin de l'Est.

L'internet comme facilitateur des commandes en Chine

Les sachets en plastique non biodégradables sont sans frontières. Pour faciliter les commandes, des fournisseurs confirmés en ligne sont mis à contribution sur Alibaba.com. Sur cette plateforme de vente en ligne, des entreprises chinoises proposent plusieurs gammes de sachets en plastique non biodégradable à destination de nombreux pays du monde dont le Bénin, le Togo et le Ghana.

Au nombre des produits proposés, nous avons des enveloppes plastiques à bulbes, des sacs plastiques autoadhésifs, des assiettes jetables en plastique à emporter, des sachets d'eau, des sachets plastiques transparents et de toutes les couleurs avec diverses dimensions allant de 15/23 cm à 40/60 Cm.

Pour Rodrigue RUSTICO, Financier économiste, les dispositions sont claires : un produit interdit ne doit pas avoir la complicité d'un agent. Si c'est le cas, l'agent s'expose et l'importateur aussi. En la matière, explique-t-il, c'est l'économie béninoise et l'environnement qui en souffrent. Il n'est pas surpris de la grande avancée dans la fraude après le vote de la loi. Car soutient-il, ce sont les mêmes acteurs qui sont toujours restés dans cette filière et cela démontre combien de fois les frontières sont perméables.

Le Spécialiste recommande le renforcement de la sécurité au niveau des frontières avant d'inviter chacun à se ranger et comprendre qu'au-delà de l'aspect financier, la protection de l'environnement doit primer.

Dans la perspective de donner aux consommateurs une alternative, le gouvernement, à travers un décret d'application, a autorisé et fixé les conditions

d'installation des sociétés de production des sachets en plastique biodégradable au Bénin. Mais, la mayonnaise tarde à prendre.

« Prêts à faire des sachets en plastiques biodégradables, mais la corde au cou »

Selon Clément KOTAN, Directeur de l'organisation de la société civile dénommée, Unité de Protection de l'Environnement (UPE), aucune des sociétés agréées pour fabriquer les sachets en plastique biodégradable ne peut le faire réellement. Et pour cause, l'investissement serait trop coûteux. Il évoque une somme minimum de 500 millions à 800 millions de Francs CFA.

Par ailleurs, l'amidon, la matière première qui doit servir à la fabrication des sachets en plastiques biodégradables en plus d'être coûteuse est périssable. Les acteurs étants prêts à faire des sachets en plastiques biodégradables, mais la corde au cou, regrette Clément KOTAN.

Tandis que le sachet en plastique non biodégradable du format 40/60 Cm est vendu à 50 Fcfa au marché Dantokpa celui biodégradable du même format est vendu à 250 Francs CFA dans les supermarchés. Un prix inabordable pour le commun des Béninois qui trouve déjà de difficulté à distinguer le bon grain de l'ivraie dans un contexte où tous les sachets en plastique sont vantés de biodégradables.

Félix ADEGNIKA, expert en Eau et Assainissement, relève trois niveaux de contraintes dans cette lutte : Il s'agit du fort ancrage de l'usage des sachets plastiques dans les habitudes des Béninois, de la multiplicité des sources informelles des marchés de sachets en plastiques non biodégradables et de l'absence de substitut en quantité et à prix abordable. Pour y arriver, il propose des actions qui se résument en trois mots. Sensibiliser, Substituer et Sanctionner.

Tant que les sachets plastiques continueront de rentrer dans le pays, les messages de sensibilisation seront dans le vide,

dira Sandra IDOSSOU, activiste environnementaliste. Dans tous les cas, le bilan reste un échec quatre ans après le vote de la loi. Le chemin serait long à moins d'un changement de paradigme à tous les niveaux.

Cet article a été rédigé dans le cadre d'un programme de formation de l'association [Ekôlab](#) Retrouvez [Ekôlab](#) sur [Twitter](#), [Facebook](#) et [LinkedIn](#).

Megan Valère SOSSOU

Valorisation des déchets plastiques : le génie créatif d'une activiste engagée

Elle est une jeune activiste écologiste dans la Cité des Koburu et très engagée pour la protection de l'environnement. Inès SEHLAN, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, s'emploie depuis près d'un an, à recycler les déchets plastiques en des objets de décoration et en plusieurs autres objets à usage divers. Des fleurs, des sacs, des portemonnaies et plusieurs autres objets à usage humain expriment le talent et le génie créatif de la sociologue de formation qui, à travers le recyclage, entend freiner la pollution plastique, très nuisible à la santé et à la biodiversité.

Au cours d'une interview accordée à [Venance Tossoukpe](#) du Journal Santé Environnement, la jeune activiste nous parle de son engagement et des défis qu'elle entend relever dans le domaine du recyclage au Bénin.

Lisez plutôt l'intégralité de cette interview [ici](#).....



Inès SEHLAN, l'activiste écologiste

Journal Santé Environnement : Mademoiselle Inès SEHLAN, pouvez-vous vous présenter plus amplement aux charmants lecteurs du Journal Santé Environnement ?

Inès SEHLAN : Merci Monsieur le Journaliste. Je m'appelle SEHLAN Mahunakpon Inès, sociologue de formation et étudiante en instance de soutenance en Science de Gestion à l'Université de Parakou. Je m'intéresse également depuis près d'un an, au recyclage des déchets plastiques.

Journal Santé Environnement : Vous venez de dire que vous faites du recyclage des déchets plastiques. Pouvez-vous nous dire en quoi consiste le recyclage ?

Inès SEHLAN : Le recyclage consiste à donner une seconde vie à ce qui peut être considéré comme déchet. C'est une activité qui consiste à transformer le déchet en un objet réutilisable.

Journal Santé Environnement : D'où vous est venue l'idée de recycler les déchets plastiques et quels sont vos objectifs en la matière ?

Inès SEHLAN : L'idée de recyclage m'est venue de l'observation que je faisais de mon environnement. J'ai constaté que les déchets plastiques représentent une pollution visuelle assez importante. J'ai également été inspirée par un documentaire qui parlait du méfait des déchets plastiques et des solutions pour freiner la pollution plastique. Je pense que ce documentaire a été aussi un déclic pour moi. J'ambitionne

d'implanter dans la ville de Parakou, un centre de recyclage de déchets plastiques, non seulement en objets de décoration, mais aussi en des sacs, des paniers, des nappes de table et en plusieurs objets à usage humain.

Journal Santé Environnement : Dans un contexte où plus de 8 millions de tonnes de déchets plastiques seraient retrouvés dans les océans chaque année, peut-on dire aujourd'hui que le recyclage est la solution incontournable pour venir à bout de la pollution plastique ?

Inès SEHLAN : On ne peut pas dire que le recyclage est une solution incontournable ou définitive pour venir à bout des déchets plastiques. Mais le recyclage est une alternative pour freiner la pollution plastique. J'aurais par ailleurs entendu parler de Scientifiques qui auraient découvert un champignon capable de dégrader définitivement les déchets plastiques en moins de deux (02) mois. Cette découverte serait, à mon avis, une solution plus efficiente pour éliminer les déchets plastiques.

Journal Santé Environnement : Vous rencontrez certainement des difficultés dans votre projet. Pouvez-vous nous en parler ?

Inès SEHLAN : La difficulté majeure est le manque de matériels adéquats. Actuellement, je n'utilise que des matériaux précaires pour faire le recyclage. Il me faut donc des outils modernes pour pouvoir optimiser le travail. Il y a aussi des difficultés de main d'œuvre, de courbatures et bien évidemment, des difficultés financières.

Journal Santé Environnement : Malgré la loi du 26 décembre 2017 qui interdit l'usage des sacs en plastiques non-biodégradables, nous constatons malheureusement que les sacs en plastiques continuent de circuler au Bénin. Que proposeriez-vous aux autorités béninoises pour parvenir à une gestion efficiente et efficace des déchets, surtout des déchets plastiques ?

Inès SEHLAN : Je proposerais aux autorités de veiller à la mise en application du principe du " Pollueur-payeur " afin que chacun soit amené à payer le prix de sa pollution. Mais pour cela, on devra installer dans nos grandes villes et selon les types de déchets, une variété de poubelles pour recueillir les déchets, qu'il s'agisse des déchets organiques, électroniques ou plastiques. C'est aussi l'occasion pour moi de demander aux autorités de nos différentes communes d'œuvrer à la création des sites de décharge définitive pour les déchets et d'inciter les populations à s'abonner aux structures de pré collecte, afin que notre cadre de vie soit assaini pour le bonheur de tous.

Journal Santé Environnement : Au regard du danger que constituent les déchets plastiques pour la biodiversité, quel message avez-vous à adresser à la communauté mondiale de façon générale et à la population béninoise en particulier ?

Inès SEHLAN : Le message que j'ai à adresser à la communauté mondiale est que si une personne peut essayer de limiter sa consommation de plastiques et que mille personnes s'y mettent, cela permettra de réduire l'impact des déchets plastiques dans le monde. Je demanderais donc à chacun de réduire sa consommation de plastiques en optant pour les emballages biodégradables. Quant à la population béninoise et surtout aux autorités du Bénin, je leur demanderais d'encourager fortement toute initiative de recyclage, tout en rendant disponible et accessible aux populations, les emballages biodégradables afin que celles-ci abandonnent progressivement l'usage des emballages plastiques.

Journal Santé Environnement : Nous vous remercions de nous avoir accordé cet entretien. Avez-vous un mot de fin ?

Inès SEHLAN : Comme mot de fin, je dirai que les déchets plastiques représentent un grand danger pour l'humanité. C'est donc à nous de sauver l'humanité, c'est à nous de sauver notre monde et c'est à cela que je nous appelle tous.

Journal Santé Environnement : mademoiselle Inès SEHLAN,
merci !

Inès SEHLAN : Je vous en prie. Merci également à vous